

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2024**

=====

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage : 08/04/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25

Le 15 AVRIL 2024 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Mme HAMEL Manuella, M. GAHERY Jérôme, Mme JEHAN Nadia, M. MESTRES François, Mme DESVOL Emilie, M. ROGER Mickaël, Mme LEFRANC Elisabeth, Mme HARIVEL Magali, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, Mme BAZIRE Camille, M. DANGUY Sébastien, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, Mme HILLIOU Evelyne, M. SALLES Daniel, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène et M. LEMOUSSU Bernard,

Absents excusés : M. GIROULT David, Mme HEUZÉ Séverine, M. RENAULT Joël, M. HUARD Patrick, Mme LEPROVOST Séverine,

Pouvoirs : M. GIROULT David M. JEHENNE Adrien, M. RENAULT Joël à M. ROGER Mickaël, Mme LEPROVOST Séverine à M. de LA PERRAUDIERE Louis-René.

Secrétaire de séance : M. ROGER Mickaël.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 mars 2024

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 mars 2024, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2024 (Délibération 2024.04.01)

Le Conseil municipal est appelé à fixer les taux des taxes foncières et d'habitation. Il est précisé que l'Etat a revalorisé les bases d'imposition de 3.9 % pour cette année 2024.

Il est proposé de maintenir pour 2024 les taux d'imposition de l'année précédente comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : **44.60 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **46.87 %**
- Taxe d'habitation : **14.06%**

Soit une reconduction des taux 2023. Le produit global attendu pour 2024 est de 1 384 144 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur le maintien des taux d'imposition comme indiqué ci-dessus.

Subventions aux Associations (Délibération 2024.04.02)

Mme HAMEL Manuella expose les propositions de la commission vie associative pour l'attribution des subventions aux différentes Associations :

	Montant proposé	Personnes ne participant pas au vote	Vote
Amicale de l'Harmonie	1 800.00		25 Pour
Amicale des Sapeurs (21 * 80)	1 680.00		25 Pour
Amicale des Sapeurs – Subvention exceptionnelle	420.00		25 Pour

SOURDEVAL - Réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2024

Amicale Gym sénior	300.00		25 Pour
Ancien de Vengeons	500.00	M. Lemoussu, Mme Hilliou	23 Pour
Association des Parents d'élèves des écoles publiques Sourdeval (APE)	2 500.00	Mme Harivel, Mme Bonnel	23 Pour
APAEI Avranches	100.00		25 Pour
Club Omnisport Sourdevalais (COS)	85 000.00	Mme Jehan, Mme Marie, M. Boulay	22 Pour
B.C.D. Groupe scolaire André Bruno	600.00		25 Pour
Comité de Jumelage	2 000.00	M. Mestres	24 Pour
Comité de Jumelage – Subvention exceptionnelle	1 000.00	M. Mestres	24 Pour
Comité des fêtes de Vengeons	850.00		25 Pour
Comité des fêtes de Sourdeval	6 000.00	M. Desmasures	24 Pour
Croix rouge française délégation baie du MT St Michel	150.00		25 Pour
Donneurs de Sang	400.00	Mme Arsène	24 Pour
Festi'Valdesour	1 500.00		25 Pour
Génériques (ligue de l'enseignement)	2 666.00	M. Mestres	24 Pour
Les Randonneurs de la Sée	2 000.00		25 Pour
Les Restaurants du cœur	100.00		25 Pour
Maison de retraite EHPAD St Joseph	457.35		25 Pour
OGEC – Participation cantine scolaire	20 000.00		25 Pour
Association sportive Collège Notre-Dame	500.00	M. de La Perraudière	24 Pour
Secours Catholique	300.00		25 Pour
Société de pêche – la Gaule Sourdevalaise	200.00		25 Pour
Société de chasse Sourdeval	250.00		25 Pour
Union commerciale industrie artisanat Sourdeval	5 000.00	M. Gahéry, Mme Bazire	23 Pour
Union cycliste du Mortainais (UCDM)	5 000.00		25 Pour
UNC Vengeons	100.00	M. Lemoussu	24 Pour
YOGA Ensemble à Sourdeval	150.00		25 Pour
Subvention exceptionnelle – WATTEL Margot*	75.00		7 Pour, 5 Contre, 13 abstentions
Divers - Chéquiers loisirs	7 000.00		25 Pour
TOTAL	148 598.35		

*La subvention exceptionnelle pour Madame WATTEL Margot, championne de Normandie et récemment championne de France de POWER LIFTING (force athlétisme), est approuvée par 7 voix Pour (Mme HAMEL, M. MESTRES, M. de LA PERRAUDIERE, Mme BAZIRE, M. DANGUY, Mme LEPROVOST, M. BOULAY), 5 Contre (Mme JEHAN, M. ROGER, M. RENAULT, Mme HILLIOU, M. SALLES) et 13 abstentions (M. JEHENNE, M. GAHERY, M. GIROULT, Mme DESVOL, Mme LEFRANC, Mme HARIVEL, M. DESMASURES, Mme MAUDUIT-JOSEPH, M. HILI, Mme ARSENE, Mme MARIE, Mme BONNEL, M. LEMOUSSU).

Les propositions ci-dessus sont acceptées selon le nombre de voix indiqué au regard de chaque bénéficiaire.

Avenant à la convention de forfait communal pour les écoles privées
(Délibération 2024.04.04)

La Commission scolaire s'est réunie le lundi 18 mars 2024, présidée par Mme Nadia JEHAN et s'est réunie une deuxième fois le jeudi 11 avril 2024 présidée par Monsieur le Maire.

Le tableau, présentant les modalités de calcul du forfait communal a été présenté aux membres de la Commission.

L'augmentation du coût de l'élève ces 2 dernières années s'explique par le déménagement dans le collège Victor Hugo et des frais d'électricité et de combustibles conséquents.

La Commission scolaire propose au Conseil Municipal l'attribution d'un forfait communal pour les enfants des écoles primaire et maternelle de 1 422.59 €/élève soit une somme de 187 781.88€ (136 élèves), ainsi que les subventions suivantes :

- Subvention pour la cantine 20 000.00 €
- Subvention pour l'association sportive du collège : 500.00 €

M. De La PERRAUDIERE demande que soit corrigé l'énoncé pour l'association sportive du collège Notre Dame qui est indépendante de l'OGEC.

Mme DESVOL demande si les enfants de moins de 3 ans sont comptés ? M. le Maire indique que cela a été revu avec l'OGEC et que ces enfants ne seront pas comptabilisés.

M. ROGER demande si on ne se limite pas au coût total plafond de l'école publique. Mme JEHAN dit que la préfecture a répondu que la loi était comme cela même si le nombre d'élèves est plus important à l'école privée.

Mme LEFRANC précise qu'il devra être précisé que la subvention cantine ne sera pas automatique et qu'elle devra être réévaluée tous les ans.

M. le Maire : La convention existe et nous devons la respecter encore cette année. Il y a un commun accord de revoir la convention pour la dénoncer pour l'année prochaine.

M. DESMASURES demande quel est le coût par élève ailleurs. M. le Maire précise que la moyenne dans la Manche, c'est 500€ moins cher. Nous travaillons sur la diminution du coût élève et notamment avec le travail sur la réorganisation des heures de ménage.

Mme JEHAN : Depuis le 1^{er} avril, il y a une nouvelle organisation en place. Un bilan sera effectué à la fin de l'année scolaire.

M. ROGER : il faudra se poser la question rapidement car on prend de gros risques à affaiblir l'école publique en continuant de subventionner la cantine de l'école privée.

M. le Maire : cette année, cela aurait fait un gros écart du jour au lendemain si nous avions décidé de ne pas subventionner la cantine.

M. GAHERY : pendant la commission, il a été demandé d'avoir les comptes de cantine distinctement. Mme Hamel précise que les débats et les chiffres figurent dans le compte rendu qui sera envoyé rapidement.

A la suite de ces diverses questions et afin de procéder à la révision des aides attribuées aux écoles privées pour l'année 2024, il est proposé au Conseil municipal d'approuver un avenant à la convention de financement des écoles privées signée en 2017.

Cet avenant fixe pour 2024 les montants des subventions pour la prise en charge des élèves de l'école privée :

- Forfait communal pour les enfants des écoles primaire et maternelle : 1 422.59 €/enfant (calculé sur le coût de revient d'un enfant à l'école publique).

D'autre part, sur proposition de la commission scolaire, il est proposé d'attribuer à l'OGEC une subvention pour la cantine scolaire de l'OGEC d'un montant forfaitaire de 20 000 €.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Budgets primitifs 2024

Budget principal de la Commune (Délibération 2024.04.03a)

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 249 520.43 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap. 011	Charges à caractère général	1 202 144.64 €
-----------	-----------------------------	----------------

Pour : 25

Chap. 012	Charges de Personnel	1 507 500 €
-----------	----------------------	-------------

Pour : 25

Mme LEFRANC : Pourquoi une telle augmentation ?

Les médecins, la secrétaire, les charges qui vont avec et également la prime pouvoir d'achat engendrent cette augmentation.

Chap. 014	Atténuation de produits	34 696.00 €
-----------	-------------------------	-------------

Pour : 25

M. SALLES : A quoi cela correspond ?

Annie LANDOIS, comptable de la Commune précise qu'il s'agit d'écritures comptables correspondant à de sommes versées par l'Etat.

Chap. 65	Autres charges de gestion courante	854 579.79 €
----------	------------------------------------	--------------

Pour : 25

Forte augmentation due aux subventions versées aux budgets annexes des Lotissement du Bd du 11 novembre et des Boutons d'or, pour compenser le fait que les parcelles sont vendues à un prix inférieur à leur coût de revient.

Les subventions aux Associations sont votées subvention par subvention (voir ci-dessous).

Les conseillers municipaux présidents ou membres des bureaux ne prennent pas part au vote pour les subventions qui concernent leur Association.

Chap. 66	Charges financières	72 100.00 €
----------	---------------------	-------------

Pour : 25

Ce sont les intérêts de la dette.

Chap. 67	Charges exceptionnelles	500.00 €
----------	-------------------------	----------

Pour : 25

Chap. 68	Dotations aux provisions semi-budg.	1 000.00 €
----------	-------------------------------------	------------

Pour : 25

Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	227 000.00 €
-----------	-----------------------------------	--------------

Pour : 25

Chap. 023	Virement à la section d'investissement	1 350 000.00 €
-----------	--	----------------

Pour :25

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap. 013	Atténuation de charges	2 500.00 €
Pour : 25		
Chap. 70	Produits des services et du domaine	109 800.00 €
Pour : 25		
Chap. 73	Impôts et taxes	1 907 747.00 €
Pour : 25		
Chap. 74	Dotations et participations	1 210 218.47€
Pour : 25		
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	222 500.00 €
Pour : 25		
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	3 714.49 €
Pour : 25		
Chap. 002	Excédent de fonctionnement reporté	1 793 040.47 €

Pour : 25

La section de fonctionnement du budget communal, votée chapitre par chapitre, est approuvée à l'unanimité.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 040 736.26 € (reports compris).

Les reports se rapportent à des crédits votés en 2023 et qui feront l'objet d'un règlement ou d'un encaissement au cours de l'année 2024.

Les montants indiqués ci-dessous correspondent aux inscriptions budgétaires totales (restes à réaliser, factures réglées avec la délibération du ¼, et nouveaux crédits).

DEPENSES :

Chap. 16	Remboursements d'emprunts	305 000.00 €
Pour : 25		

Mme LEFRANC : y a-t-il du reste à réaliser ? Non, il n'y en a pas sur les crédits de remboursement d'emprunts.

Chap. 20	Immobilisations incorporelles	13 500.00 €
Pour : 25		

Logiciel marché aux veaux et site internet et 3 500 de frais d'études si besoin.

Logiciel marché aux veaux entre 3 000 et 5 000€

Site internet obsolète : prochain gros projet de la commission communication.

Chap. 204	Subventions d'équipement versées	81 267.15 €
Pour : 25		

Chap. 21	Immobilisations corporelles	93 663.63 €
Pour : 25		

Chap. 23	Immobilisations en cours	110 897.46 €
----------	--------------------------	--------------

Pour : 25

Mme HILLIOU : pourquoi ce chiffre augmente-t-il ?

Pour la salle du Rex, il est prévu le remplacement des velux et portes. Le surplus est une réserve pour équilibrer le budget.

Opération 287	AIRE DE CAMPING CARS	12 153.60 €
---------------	----------------------	-------------

Pour : 25

Il s'agit de la borne de recharge pour les camping-cars.

M. SALLES : Elle va devenir payante ?

M. le Maire : Elle va rester gratuite. Un monnayeur risque d'être vandalisé et cela coute parfois plus cher.

M. SALLES pose la question de la limitation du stationnement. C'était M. Bernard Viel qui faisait ce travail mais plus personne ne le fait.

Opération 306	MAIRIE	31 160.00 €
---------------	--------	-------------

Pour : 25

Mme MAUDUIT-JOSEPH demande de quels travaux il s'agit.

Demande des 2 agents de l'accueil d'avoir un bureau pour être au calme et recevoir du public.

Le bureau de Florence va migrer dans le bureau des permanences qui sera réaménagé.

La salle des commissions sera partagée (vitre pour le bureau d'Annie et le reste en salle pour les réunions d'adjoints et commissions).

La porte sur le côté sera remplacée par une porte en alu isolée.

Il restera un bureau de secours avec Annie (Mathieu, stagiaire...)

Le système de micros que l'on essaie ce soir est aussi dans cette ligne budgétaire.

Opération 350	GROUPE SCOLAIRE ANDRE BRUNO	156 115.84 €
---------------	-----------------------------	--------------

Pour : 25

Il n'y a que des restes à réaliser sur des travaux engagés en 2023.

Opération 352	LOGEMENTS DES ECOLES	28 000.00 €
---------------	----------------------	-------------

Pour : 25

Cela concerne 2 salles de bain et 4 portes.

M. SALLES : cela semble élevé pour 2 salles de bain. Il y a besoin de refaire mais cela semble très élevé.

M. MESTRES : rien eu de fait depuis 1977

Mme LEFRANC : c'est quand même très cher.

M. le Maire : le logement du dernier étage est quasi insalubre mais la personne qui l'occupe ne veut pas forcément bouger.

M. SALLES : Le loyer est faible au dernier étage mais l'état est déplorable.

M. BOULAY : pourquoi on le loue ? La personne s'en contente.

Mme HILLIOU: pourquoi ne pas faire plus ?

M. MESTRES : il ne demande rien mais des gros travaux l'obligeraient à être relogé et il ne le souhaite pas.

Peut-être acceptera-t-il si sa situation de santé se dégradait.

Mme HARIVEL : avec le DPE, on est comment ?

Mme HILLIOU : a -t-il une bouteille de gaz ? Et la sécurité des autres locataires ?

Mme LEFRANC : en tant que mairie, cela me gêne de louer un logement insalubre. Doit-on lui laisser le choix ?

M. ROGER : nous devrions l'inviter à partir et l'aider à retrouver quelque chose.

Mme MAUDUIT-JOSEPH : et la sécurité des autres locaux ?

M. MESTRES : Il lui a été proposé d'aller voir Nathalie André pour voir les aides. Au regard de son âge, nous devons lui retrouver quelque chose sans payer plus de loyer. C'est la loi.

Mme HILLIOU : a -t-il de la famille ?

Si nous faisons des travaux plus importants, il n'y aura pas assez sur cette ligne car il y a tout à refaire.

Opération 365	EXTENTION DU CIMETIERE	45 000.00 €
Pour	: 25	

C'est principalement la pose de caveaux dans le nouveau cimetière.

M. SALLES : Où en est l'avancement du dossier ?

M. ROGER : on privilégie le fait qu'il y ait des concessions qui vont être libérées dans l'ancien cimetière, d'autant qu'aucun règlement n'est encore rédigé.

Sur le nouveau cimetière, on attend encore des devis.

Opération 371	PRESBYTERE	952.78 €
Pour	: 25	

Opération 372	GENDARMERIE	588 369.65 €
Pour	: 25	

Rénovation énergétique des 6 logements et de la brigade.

Mme MAUDUIT-JOSEPH : A ce prix-là, il serait mieux de faire du neuf ?

M. SALLES : le montant des travaux semble raisonnable par rapport aux travaux envisagés : isolation extérieure, fenêtres, chauffage. Il y a des recettes en face.

M. le Maire : C'est un investissement pour l'avenir.

Les logements sont économes et les travaux envisagés vont amener des subventions.

Le groupement n'est pas contre une augmentation de loyers si les travaux sont faits.

Nous pouvons espérer entre 60 et 80% de subventions.

Opération 373	ATELIER COMMUNAL	19 000.00 €
Pour	: 25	

Réservoir eau de pluie et un peu d'entretien.

Opération 379	MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES	8 907.19 €
Pour	: 25	

Il s'agit uniquement de Restes à réaliser.

Opération 383	MAISON DE SANTE	38 300.00 €
Pour	: 25	

Frais d'étude pour le projet de santé (vu lors de la table ronde avec les professionnels de santé).

Opération 386	LOGEMENTS COMMUNAUX	60 617.21 €
Pour	: 25	

Petits travaux prévus, entretien
Porte entre garage et cuisine des logements de la rue des Prés.

Opération 387	AMENAGEMENT RUE ALEXANDRE MAUDUIT	19 632.00 €
Pour : 25		

Mme HARIVEL : la grosse partie est reportée à plus tard.
M. le Maire : Ce ne sera pas fait cette année. L'atelier du Marais travaille dessus pour proposer un projet pour 2025.

Opération 388	VOIRIE 2024	480 000.00 €
Pour : 25		

Il n'y a pas eu de travaux réalisés en 2023.
Le budget 2023 est mis sur 2024 et proposition de faire 2 années en 1.
Cela fait donc 3 années de programme de voirie sur une année. Il faut ajouter l'abribus pour le champ de foire au niveau de l'ancienne bascule.

Opération 390	LOCAUX STADE FELIX GALIAZZO	250 000.00 €
Pour : 25		

Les 250 000 € ne seront pas dépensés. On va commencer par les études en vue de proposer un projet pour 2025.

Mme LEFRANC : pourquoi mettre autant ?
Pour équilibrer le budget.

M. DESMASURES : une visite était prévue?

M. le Maire : le club house actuel fissure de partout et pose des problèmes de sécurité pour accueillir les enfants.

M. ROGER propose une visite en fin d'après-midi vers 17h30 un soir de semaine.

Mme HARIVEL s'interroge sur les opérations abandonnées.

M. le Maire : des opérations ont été ouvertes mais ne font pas l'objet d'attribution de crédits cette année.

Opération 391	PROJET DE TERRITOIRE	69 508.61 €
Pour : 25		

Opération 395	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	75 000.00 €
Pour : 25		

Opération 396	LOGEMENT RUE DES PRES	7 000.00 €
Pour : 25		

Remplacement des portes des logements.

Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 714.49 €
Pour : 25		

Chap. 001	Déficit d'investissement reporté	542 976.65 €
Pour : 25		

RECETTES :

Chap. 10	Dotations, fonds divers, réserves	325 268.52 €
Pour : 25		
Chap. 13	Subventions d'investissement reçues	644 717.95 €
Pour : 25		
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	5 000.00 €
Pour : 25		
Chap. 27	Autres immobilisations financières	478 749.79 €
Pour : 25		
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	1 350 000.00 €
Pour : 25		
Chap. 024	Produits de cessions d'immobilisations	10 000.00 €
Pour : 25		
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227 000.00 €
Pour : 25		

Budget annexe du Lotissement Bd du 11 Novembre (Délibération 2024.04.03b)

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 45 452.17 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap. 002	Déficit	45 452.17 €
-----------	---------	-------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap. 75	Autres produits de gestion courante	45 452.17 €
----------	-------------------------------------	-------------

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 85 287.17 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	85 287.17 €
----------	-------------------------------	-------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap. 001	Excédent	85 287.17 €
-----------	----------	-------------

Le Budget annexe du Lotissement Boulevard du 11 Novembre est adopté à l'unanimité.

M. le Maire remercie le personnel communal, et en particulier Florence et Annie, comptables, Maxime, responsable des services techniques, ainsi que Mme HUS-ROUSSEL du Centre des finances publiques pour leur aide pour la préparation de ce budget.

Budget annexe du Lotissement les Boutons d'or (Calandot) (Délibération 2024.04.03c)

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 563 622.62 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap. 002	Déficit	199 756.37 €
Chap. 011	Charges à caractère général	20 000.00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	10.00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	343 856.25 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap. 70	Vente de produits	32 980.00 €
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	273 842.62 €
Chap. 042	Autres charges de gestion courante	256 800.00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 650 262.62 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	393 462.62 €
Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	256 800.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap. 001	Excédent	306 406.37 €
Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	343 856.25 €

Le Budget annexe du Lotissement les Boutons d'or (Calandot) est adopté à l'unanimité.

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement (Délibération 2024.04.05)

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Considérant les possibilités offertes par la nomenclature M57,
 Considérant la suppression des comptes de dépenses imprévues, qui représentaient au maximum 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement),
 Considérant les possibilités offertes par la nomenclature M57, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections du budget principal et des budgets annexes en M57,
 Considérant que cette disposition permettrait d'ajuster au plus près les crédits aux besoins sans modifier le montant global des dépenses et permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité,

Considérant qu'en cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche,
Considérant les dépenses réelles qui s'élèvent :

- En section de fonctionnement : 3 672 520.43 €
- En section d'investissement : 2 494 045.12 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire, à l'unanimité, à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections du budget et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant pour la durée de l'exercice comptable 2024.

Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique avec l'Académie de Normandie pour le projet NEFLE (Délibération 2024.04.06)

Dans le cadre du projet pédagogique « une école rurale connectée : le numérique au service des apprentissages » présenté par l'école André Bruno de SOURDEVAL, il est proposé de signer avec l'Académie de Normandie une convention de financement de matériel informatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M. le Maire, à l'unanimité, à signer cette convention.

Convention avec la FDGDON pour la lutte contre le frelon asiatique (Délibération 2024.04.07)

Le Conseil municipal est invité à signer une nouvelle convention triennale 2024 – 2026 avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50) pour participer à la lutte contre le frelon asiatique.

Aussi, le Conseil municipal, invité à en délibérer :

- autorise M. le Maire à signer la convention avec la FDGDON
- décide de l'attribution d'une subvention à la FDGDON de 233 € pour l'année 2024.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Secrétaire de séance,
Mickaël ROGER.



